

Motion relative à la mise en place de l'étiquetage Nutri-score

La Chambre d'Agriculture de Lozère réunie en Session le 10 mars 2022 à Mende, sous la présidence de Madame Christine VALENTIN

VU la proposition de la FDSEA et des JA

ADOpte la motion suivante

S'APPUYANT sur la base du règlement européen EU n°1169/2011, dit règlement INCO, qui établit les règles quant à l'information des consommateurs, leur permettant d'accéder à des informations de base telle que la déclaration nutritionnelle ou la liste des ingrédients, les pouvoirs publics souhaitent rendre obligatoire l'apposition du Nutri-score sur tous les aliments préemballés en 2022. Cet outil, développé pour faciliter la compréhension des informations nutritionnelles par les consommateurs, s'appuie sur un algorithme qui classe les produits selon leur teneur en matières grasses, sel et sucre.

SALUANT sur le principe, la démarche visant à plus de transparence et d'information du consommateur pour l'orienter vers une alimentation plus saine,

SOULIGNANT les nombreuses limites du Nutri-score, ce dernier ne prenant pas en compte, à titre d'exemple, le nombre d'ingrédients, d'additifs, de conservateurs, d'édulcorants, le degré de transformation des produits et donc les qualités nutritionnelles au rôle important dans l'équilibre alimentaire (vitamines, minéraux, protéines et calcium, ...)

CONSIDÉRANT que cette notation serait préjudiciable et entraînerait la discrimination injustifiée d'un pan entier de produits français de qualité, issus de nos terroirs et reflet de nos savoir-faire, notre patrimoine et notre gastronomie,

RAPPELANT que les productions locales et de qualité bénéficiant d'une AOP et IGP sont soumises à des cahiers des charges spécifiques et stricts garantissant leur qualité intrinsèque,

RAPPELANT les qualités nutritionnelles reconnues et avérées des productions AOP et IGP qui ont un rôle à jouer dans l'équilibre alimentaire,

Les membres de la Chambre d'agriculture,

AFFIRMENT que le Nutri-score ne fait uniquement sens que pour les produits très et ultra-transformés pour lesquels il doit être réservé ;

DEMANDENT, au nom du bon sens, du respect de notre patrimoine gastronomique et de la préservation de nos terroirs et territoires d'exempter les produits AOP et IGP, notamment les fromages, de l'étiquetage du Nutri-score.

Délibéré à Mende, le 10 mars 2022

